

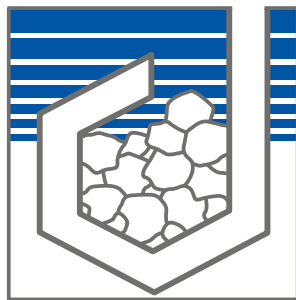
B I M E



Automne - Hiver
2019-2020



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES D'ÉTREMBIÈRES



MATERIAUX ET CARRIERES DU SALEVE

ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

SABLES ET GRAVIERS LAVES

TRANSPORTS DE MATERIAUX



VALORISATION ET RECYCLAGE DE MATERIAUX INERTES

EXPLOITATION DE CARRIERES

REMBLAIEMENT DE SITES



**34, Chemin de Balme - Le Pas de L'Echelle
74100 ETREMBIERES**

TEL. +33 (0)4 50 39 78 00 - FAX. +33 (0)4 50 39 88 95
contact@carrieres-descombes.fr - www.carrieres-descombes.fr

SOMMAIRE

ÉDITO	p. 5
VIE SOCIALE	p. 6
- CCAS Centre Communal d'Action Sociale	
- Logements	
URBANISME.....	p. 8
- Plan Local d'Urbanisme (PLU)	
- Avancement du SCoT	
CADRE DE VIE	p. 10
- Villes et Villages Fleuris	
RECETTE	p. 10
ANIMATIONS DU VILLAGE	p. 11
- La bibliothèque municipale	
CALENDRIER	p. 12
INFORMATION - COMMUNICATION.....	p. 13
- Newsletter	
- Application mobile	
C'EST D'ACTU	p. 14
- La maison du Salève... un patrimoine culturel !	
- L'archipel Michel Butor : un projet de longue date bientôt prêt à accueillir le public	
- Communiqué aux communes	
- Nouveaux commerces	
POLICE MUNICIPALE.....	p. 21
- Les déchets, c'est à la déchetterie	
- Deux-roues : ne doublez jamais par la droite	
MÉMOIRE ET PATRIMOINE	p. 22
- Découverte du patrimoine - Jeu du hérisson	
SPORT ET JEUNESSE.....	p. 29
- Concert d'été	
SECTEUR SCOLAIRE.....	p. 30
- Les effectifs	
SECTEUR PETITE ENFANCE.....	p. 31
- Inauguration des Roudoudous, rencontre avec la directrice	
DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS	p. 32
- Club de la Belle Époque	
- Une nouvelle association : les amis de la fontaine de César	
- Le Judo Club	
- L'Association des Parents d'Élèves du groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau	
- La Croix Blanche	
- Les associations communales	
ÇA S'EST PASSÉ.....	p. 38
INFOS PRATIQUES	p. 42



BIME (Bulletin d'Informations
Municipales d'Étrembières)
est une publication de
la municipalité d'Étrembières

Directeur de la publication :
Alain Bosson

En charge de la Commission
Info-Communication :
Anny Martin

Comité de rédaction :
La commission Info-Communication
et Célia Garofalo pour la mairie

Crédit photos :
Tony Sartorio, Laurence Déramé,
Anny Martin, Rolf Staub, Pierre Bosson,
Archives mairie, Annemasse Agglo,
La Maison du Salève
Photo couverture : Bertrand Hauser

Conception-réalisation :
Repro Léman

Impression :
Repro Léman
Impression sur papier Satimat Green
250 g et 115 g

Tirage : 1 700 ex. + calendrier
Distribution gratuite.
Valeur unitaire : 2,69 € TTC

Les articles sont publiés sous la
responsabilité de leur auteur.



VENTE et LIVRAISON
MATERIAUX CONSTRUCTION
et DECORATION

vrac et big bag
pierre de taille / pavé
gabion / clôture

PROFESSIONNELS & PARTICULIERS

289 Chemin de Balme - 74100 ETREMBIERES
04 50 36 07 39 - info@ambiance-minerale.fr
www.ambiance-minerale.fr







CARRIERES DU SALEVE
MATERIAUX ET TRANSPORTS

423 Chemin de Balme - Le Pas de l'Echelle - 74100 ETREMBIERES
04 50 39 92 50 - info@chavaz.fr





ÉDITO

Chères administrées, chers administrés,

Il y a toujours une certaine excitation à terminer une année et en commencer une nouvelle !

Sera-t-elle meilleure ? Avec les projets de l'année précédente non achevés et enfin terminés. Sans oublier les fameuses résolutions, rarement tenues !

Qu'importe, l'envie de réaliser fait progresser et vouloir, c'est pouvoir !

En cette fin de mandat et par le biais de ses membres, la commission info-communication souhaite faire part de ses remerciements à :

- Monsieur le Maire, qui nous laisse l'opportunité d'écrire cet édit et nous a fait totale confiance tout au long de ce mandat pour la communication communale, tant écrite que numérique ;
- À l'ensemble des employées municipales et employés municipaux, pour leurs travail et patience face à « l'objectif photographique », qui les a quelquefois traqués pour les fameux trombinoscopes !
- La Mémoire de Veyrier et La Salévienne, pour leurs connaissances historiques qui enrichissent nos articles « Mémoire et patrimoine » ;
- Mesdames, Messieurs, les président-e-s d'associations communales, Mesdames, Messieurs, nos collègues élu-e-s pour leurs articles et photos !
- Vous, Madame, Monsieur, chères Étrembiéroises et chers Étrembiérois, lectrices et lecteurs de ce bulletin municipal, appréciant au fil de ces 6 ans les quelques relookings, toujours dans des objectifs de pertinence du contenu et de présentation ;
- Notre prestataire Repro Léman, pour ses conseils, ses corrections, sa créativité et sa clarté de gestion, qui a su comprendre les méandres de la communication municipale ;
- Nos fidèles annonceurs, sans eux et leur soutien financier, nous n'aurions pas pu faire évoluer ce *Bulletin d'Informations Municipales d'Étrembières* ;
- Sans oublier des lectrices et lecteurs, tant du côté suisse que français, qui, par leurs petits mots sympathiques, nous ont encouragés dans nos rédactions.

Nous ne terminerons pas sans vous présenter très sincèrement, pour cet an 2020, tous nos vœux de bonheur, santé, joie avec les vôtres.

Que votre année soit comme une « papillote », brillante et scintillante, avec parfois des surprises en découvrant la gourmandise : déception ou enthousiasme !

Prenez soin de vous, des autres et du monde qui nous entoure !

Anny Martin,
maire adjointe



CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Plan canicule

La chaleur estivale a commencé tôt cette année. Mais, grâce au formidable travail de notre police municipale, nous avions anticipé, comme les années précédentes, et étions prêts lorsque le préfet de la Haute-Savoie a décidé d'activer, dès le 25 juin, le niveau 3 des dispositions spécifiques ORSEC Canicule.

Épisode caniculaire qui s'est reproduit plus tard dans l'été.

Ainsi, le groupe scolaire a été alimenté en brumisateurs et bouteilles d'eau fraîche.

Les personnes inscrites sur le registre communal avaient été visitées par la police municipale dès le 24 juin pour également bénéficier des bouteilles d'eau, brumisateurs et conseils durant la semaine.

Deux salles communales climatisées étaient ouvertes au public. Lors de week-ends, le maire, les membres du CCAS et quelques élus ont pris le relais pour intervenir. Nous avons réussi à gérer sans impliquer les associations (qui auraient pu être réquisitionnées puisque l'alerte était de niveau 3). Les services administratifs de la mairie géraient les appels en semaine.

Registre communal : 42 personnes inscrites, 14 à visiter et 28 à appeler car ayant un proche sur place. Cette liste n'était pas exhaustive et il est arrivé de donner des brumisateurs et bouteilles d'eau à des habitants de la commune ne s'étant pas inscrits.

Au vu des changements climatiques annoncés, il semble que ces épisodes caniculaires devraient se renouveler et il est important de rappeler que la solidarité, entre voisins et autres, reste primordiale et indispensable.

Emmanuelle Lebeurre,
maire adjointe



Repas des aînés

Le Centre communal d'action social a organisé le traditionnel repas des aînés le samedi 12 octobre 2019, au Mercure à Gaillard.

Le maire, Alain Bosson, a honoré les doyens de l'assemblée sous les applaudissements des convives. Il a ainsi remis une coupe fleurie à Madame Françoise Muscat (née en 1914) et un panier garni à Monsieur Jean Sablone (né en 1930).

À noter que le repas 2020 devrait avoir lieu le samedi 10 octobre à la salle des fêtes du Pas de l'Échelle.



À l'initiative du CCAS, les personnes âgées de plus de 80 ans se sont vu remettre un colis de Noël lors d'une réception à la salle des fêtes le 14 décembre 2019. Colis sous la forme de sacs isothermes remplis de douceurs et de produits festifs.

Des moments de retrouvailles, d'échanges et de discussions toujours très appréciés.

Les personnes absentes à cette réception ont reçu leur colis à domicile.

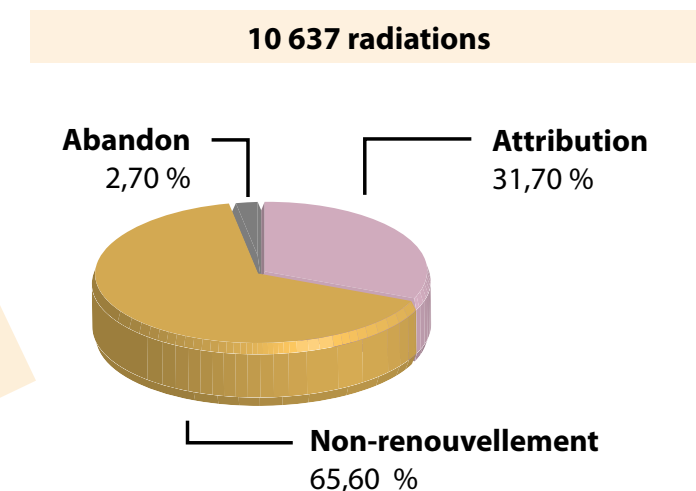
L'équipe du CCAS exprime ses chaleureux remerciements au service administratif de la mairie pour son soutien logistique.

LOGEMENTS

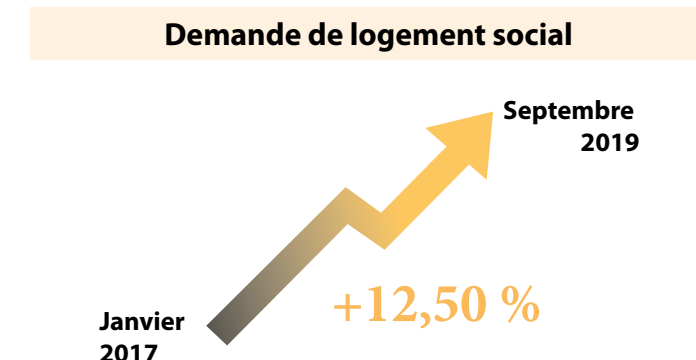
Quelques chiffres sur la demande de logements sociaux en 2019, au niveau départemental du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019 (source PLS.ADIL74).

Le stock de demandes actives s'établit à 24 895 (dont 32,40 % de demandes de mutation). Au 1^{er} janvier 2019, il était de 24 141 ; la progression est donc de 3,12 % (754 nouvelles demandes en plus du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2019).

Sur 10 637 radiations enregistrées, 31,7 % l'ont été pour attribution, 65,60 % pour non-renouvellement et 2,70 % pour abandon.



443 demandeurs sont reconnus droit au logement opposable (DALO). Ce dispositif permet aux personnes mal logées d'être reconnues prioritaires afin de faire valoir leur droit à un logement ou un hébergement digne.



L'évolution de la demande de logement social est de + 12,50 % entre janvier 2017 et septembre 2019.

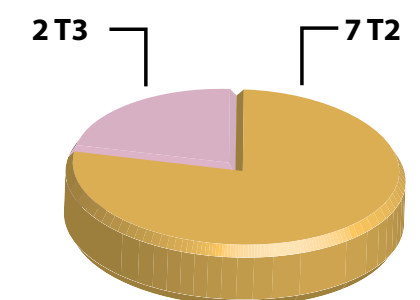
Au 30 septembre 2019, 198 315 demandes actives sont enregistrées sur les 8 départements de Rhône-Alpes, la Haute-Savoie représentant 13 % de ces demandes (3^e après le Rhône – 40 % – et l'Isère – 16 %).

Sur les 24 895 demandes en Haute-Savoie, notre agglomération, avec 5 261 dossiers, se situe entre le Grand Annecy (8 254) et la CC du Genevois (2 517).

Étrembières est la 8^e commune demandée en 1^{er} choix sur les 12 de l'Agglo.

Contingent communal :

Du 1^{er} janvier 2019 au 31 octobre 2019, 9 logements se sont libérés et ont été réattribués, 7 T2 et 2 T3, suite à l'avis de la commission logement.



Depuis plusieurs années, le nombre de logements libérés annuellement oscillait entre 2 et 6.

Emmanuelle Lebeurre,
maire adjointe



PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le déroulement de la modification du PLU de la commune a duré de nombreux mois. Il a été approuvé lors du conseil municipal d'octobre 2019.

Ce nouveau PLU¹ est donc en vigueur – au moment de la rédaction de ce texte, sans préjuger des recours qui pourraient avoir lieu et dont nous n'avons pas connaissance à cet instant – et les projets de construction, qui étaient en attente, vont donc reprendre.

Mais notre commune fait partie de l'Agglomération d'Annemasse, et celle-ci révisé son SCoT² et son PLH³. Les modifications qui en découleront devront être reportées dans notre PLU, ce qui signifie que celui-ci devra subir de nouvelles évolutions. La tendance actuelle est de réduire les surfaces constructibles et de restreindre le nombre de nouvelles constructions. Il y aura donc encore des sacrifices à faire.

1- PLU - Plan local d'urbanisme : détermine les règles de construction sur la commune.

2- SCoT - Schéma de cohérence territoriale : planifie les grandes orientations d'aménagement de l'Agglomération concernant l'urbanisme, l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'environnement et le bien-vivre dans les 12 communes de l'Agglo.

3- PLH - Programme local de l'habitat : définit le nombre et la qualité de logements qui peuvent être construits sur l'Agglo.

AVANCEMENT DU SCOT

Un Schéma de cohérence territoriale (SCoT), pourquoi ?

Le Schéma de cohérence territoriale est le document de planification stratégique qui fixe, à l'échelle d'Annemasse Agglo, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 15 ans à venir, dans une perspective de développement durable.

Il sert de cadre de référence pour coordonner les politiques publiques qui font partie du quotidien des habitants : habitat, aménagement, mobilité, environnement, économie, emplois.

Refondre le SCoT pour s'adapter aux enjeux du territoire

Un premier SCoT a été élaboré en 2007 autour de 12 communes membres de l'Agglomération d'Annemasse sur un territoire de 73,69 km² et plus de 93 000 habitants. Après 10 ans d'application, sa **révision complète** a été lancée afin de **prendre en compte les évolutions du territoire et les nouvelles exigences réglementaires, en matière d'environnement notamment**.

En s'appuyant sur un bon bilan du SCoT actuel, il s'agit d'une occasion pour reprendre et approfondir les ambitions

du projet de territoire dans toutes ses thématiques, face aux nombreux défis auxquels l'Agglomération est confrontée.

Après la phase de diagnostic lancée fin 2017, les élus ont travaillé à la définition des grands axes de développement du territoire dans le cadre du document-clé du SCoT : le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Son élaboration s'est déroulée tout au long de l'année 2018 grâce à des séminaires politiques et des comités stratégiques, le tout construit avec les 12 communes du territoire. Pour guider ces décisions, une concertation large, associant l'ensemble

du public (société civile, associations locales, habitants, représentants de groupes professionnels, Conseil de développement...), a été menée afin de porter à connaissance le projet et son avancement et de permettre de participer au processus de révision.

Vers quel territoire à l'horizon 2032 ? Des objectifs renforcés du PADD

Face aux évolutions majeures et aux défis du territoire, le PADD reflète l'engagement des élus de « faire mieux avant de faire plus ». Il témoigne ainsi de la volonté de poursuivre un projet ambitieux, conciliant en priorité une préservation du cadre de vie et un développement équilibré du territoire.

Le nouveau PADD s'articule autour de 3 axes principaux :

Axe n° 1 - Poursuivre la préservation et la valorisation du cadre de vie

L'axe 1 marque une meilleure préservation de la Trame verte et bleue (réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques), en accentuant notamment :

- L'affirmation de la place indispensable de la nature en ville, tout en consolidant l'intégration de la Trame verte et bleue dans le SCoT, afin de poursuivre la préservation des espaces naturels protégés, ainsi que des espaces agricoles nécessaires au développement de l'activité agricole.
- La poursuite du développement des modes alternatifs à la voiture individuelle et le renforcement de la place du vélo et du piéton dans la ville.
- La valorisation des paysages du territoire, qu'ils soient remarquables (vues sur les massifs environnants), du quotidien (espaces de détente à valoriser, comme les berges du Foron et de l'Arve) ou à requalifier, notamment les entrées de ville.

Axe n° 2 - Un développement maîtrisé et structuré pour un territoire équilibré et solidaire

L'axe 2 se traduit en particulier par :

- Maîtriser davantage l'évolution du territoire, et notamment le développement résidentiel afin de garantir une qualité de vie aux habitants du territoire.
- Affirmer une priorité à la cohérence entre l'urbanisation et les déplacements après la phase de mise en œuvre des grandes infrastructures de transports.
- Poursuivre la structuration du territoire autour des centres-villes et villages afin de limiter la consommation d'espace et garantir l'animation de ces espaces de vie.

Axe n° 3 - Une agglomération ouverte et innovante qui renouvelle son image

L'axe 3 comprend notamment :

- La réaffirmation de la politique de développement économique d'Annemasse Agglo, en insistant sur le soutien aux activités productives au sein des zones d'activités existantes.
- Une priorité donnée à la vitalité des centralités en matière d'équipements de proximité et de commerces, qui s'appuie sur l'élaboration d'un outil spécifique pour renforcer ce positionnement : le Document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC).
- La nécessité de construire une identité territoriale plus marquée en prenant en compte les enjeux de cohésion sociale du territoire et en s'appuyant sur les opportunités de la ville durable et renouvelée.

Lien web pour aller plus loin : annemasse-agglo.fr/actions-et-projets/amenager-la-ville/revision-scot

La version papier du PADD et un registre d'avis sont à votre disposition à l'Hôtel d'Agglomération pour recueillir vos idées.

Le Conseil communautaire débat du projet de PADD

Étape importante dans la procédure d'élaboration du SCoT, le Conseil communautaire d'Annemasse Agglo a débattu le 13 février dernier de son Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Il va servir de socle à l'élaboration du Document d'orientations et d'objectifs (DOO), qui devra fixer les règles opposables aux documents d'urbanisme de l'ensemble du territoire.

Il sera complété par un document spécifique sur les enjeux du développement commercial.

Les étapes suivantes :

- Une finalisation du document complet du SCoT à la fin de l'année 2019.

Monique Bosson,
maire adjointe



VILLES ET VILLAGES FLEURIS

La commune d'Étrembières vient d'obtenir la 2^e fleur du Label Villes et Villages Fleuris suite à sa participation au concours régional 2019.

Éric Michel,
maire adjoint



RECETTE

LE CHOCOLAT

Origine et caractéristiques



Le chocolat, terme d'origine mésoaméricaine, est un aliment plus ou moins sucré produit à partir de la fève de cacao. Les Aztèques associaient le chocolat à Xochiquetzal, la déesse de la fertilité. Les Mayas le rattachaient aussi à leur dieu de la fertilité.

Consommé initialement sous forme de xocoatl (boisson épicée) au Mexique et en Amérique centrale, le chocolat devient un produit de luxe durant la civilisation précolombienne ; les fèves de cacao sont alors souvent utilisées comme monnaie d'échange. Il se démocratise avec la révolution industrielle.

Au 16^e siècle, il est consommé sous forme solide (chocolat noir ou au lait) ou liquide (chocolat chaud). Le chocolat se retrouve dans de nombreuses préparations, tels les confiseries, biscuits, gâteaux, glaces, boissons, etc.

La fève de cacao est fermentée, torréfiée, broyée jusqu'à former une pâte de cacao liquide dont est extraite la matière grasse appelée beurre de cacao. Le chocolat est constitué du mélange, dans des proportions variables, de pâte de cacao, de beurre de cacao et de sucre ; auxquels sont ajoutées éventuellement des épices, comme de la vanille, ou des matières grasses végétales.

Offrir du chocolat, moulé de différentes manières, est devenu coutumier lors de certaines festivités : œufs, lapins, poules, cloches et petites figurines de poissons ou fruits de mer à Pâques, pièces de monnaie pour Hanoucca, truffles pour Noël, cœurs pour la Saint-Valentin, ou les traditionnelles marmites de la fête de l'Escalade dans le canton de Genève.

Laurence Déramé,
conseillère municipale

Sources
fr.m.wikipedia.org
cuisineaz.com

Truffles / 20 personnes

- 300 g de chocolat noir
- 100 g de beurre
- 2 jaunes d'œufs
- 125 g de sucre glace
- 1 c. à s. de lait
- 4 cl de crème liquide
- Poudre de cacao

Étape 1

Cassez le chocolat en petits morceaux dans une casserole. Ajoutez le lait et laissez fondre à feu doux (vous pouvez aussi le faire au bain-marie). Mélangez avec une spatule en bois pour obtenir une pâte lisse.

Étape 2

Ajoutez alors le beurre en petits morceaux en continuant à bien mélanger, puis incorporez les jaunes d'œufs un par un et, enfin, la crème liquide. Mélangez bien. Puis versez alors le sucre glace en fouettant. Transférez la pâte dans un saladier et placez au frais pendant au moins 2 heures.

Étape 3

Quand la pâte est bien dure, formez des petites boules de la taille d'une noix et roulez-les dans le cacao pour l'enrobage. Gardez au frais jusqu'au moment de déguster.

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Les bénévoles de la bibliothèque municipale d'Étrembières, située 110 rue des Jardins, accueillent les adultes et les enfants dans un cadre serein et propice à l'évasion :

Grand choix de livres / Accès Internet / Conseils en lecture

Tél. : 04 50 49 72 46

Email : bibliotheque.ETREMBIERES@orange.fr

Inscription gratuite sur place

Horaires d'ouverture :

Lundi : de 14 h 00 à 16 h 00

Mercredi : de 14 h 00 à 18 h 00

Samedi : de 10 h 00 à 12 h 00

« Un livre est une fenêtre par laquelle on s'évade. » Julien Green

un service de navettes pour assurer la circulation des documents d'une bibliothèque à l'autre. Ce sont les ressources qui se déplacent : réservez les ouvrages, récupérez-les et rappez-les dans la bibliothèque du réseau de votre choix ;

un portail Internet unique pour explorer le catalogue commun, consulter votre compte, prolonger vos prêts, réserver des documents, vous abonner aux newsletters, partager vos avis, découvrir nos coups de cœur et les dernières nouveautés 24 h/24 h - bibliotheques-intermede.fr/

un agenda commun et des activités plus variées.

La gestion de la bibliothèque municipale reste locale, telle qu'elle existe aujourd'hui.

Depuis le 24 juin 2019, notre bibliothèque a rejoint les autres bibliothèques de l'agglomération d'Annemasse au sein du **réseau Intermède**. Initié par Annemasse Agglo en étroite collaboration avec les communes, il met en œuvre une véritable dynamique culturelle sur le territoire visant à accroître, améliorer et moderniser l'offre de services proposée aux habitants. Ce réseau est la traduction des valeurs de partage, de cohésion, de solidarité, de proximité, de liberté, mais aussi de qualité de services chères aux bibliothécaires et aux élus du territoire.

Intermède, c'est :

- la gratuité des inscriptions et des retards pour tous,
- une offre documentaire étendue, plus abondante et plus diversifiée,
- + 141 500 livres
- + 6 200 DVD
- + 9 000 CD
- + 350 abonnements à des revues

une nouvelle carte de lecteur pour accéder à toutes les bibliothèques de l'agglomération, quelle que soit la commune de résidence de l'adhérent ;



Dons de livres :

Réception le samedi de 10 h 00 à 11 h 45, tri avec le donateur - Livres en bon état et édités à partir de 2009.

Le donateur repart avec les livres non gardés par la bibliothèque.

La bibliothèque municipale et ses lecteurs ont participé, cette année encore, à l'attribution du prix Rosine Perrier 2019.

Dans le cadre du Salon du Livre d'Hermillon (73), les 18, 19 et 20 octobre, ce prix a été décerné à Gaëlle Josse pour son roman *Une longue impatience*.

25^e prix littéraire Rosine Perrier, qui lui a été remis par Franck Piccard, champion olympique.

Ce prix 2019, c'était 12 romans en lice, 9 auteurs présents au salon, 9 auteurs en rencontre le 18 octobre dans des bibliothèques des Savoie, 101 bibliothèques participantes et 3 702 bulletins de vote.

Rendez-vous pour la sélection 2020 !

FÉV. **Théâtre**
Samedi Salle des fêtes, 20 h 30
29 Organisé par l'association Théâtre de l'Échelle

MAI
Dimanche
23

Semaine du développement durable



LA MAISON DU SALÈVE... UN PATRIMOINE CULTUREL !

La Maison du Salève s'est établie dans une ferme du 18^e siècle, ancienne grange de la chartreuse de Pommier, toute proche. Laissez-vous séduire par ce site champêtre et caractéristique de l'architecture rurale du Genevois. Entrez, visitez...



INFOS PRATIQUES

La Maison du Salève
775 route de Mikerne 74160 Présilly - France

Réservation et contact
+33 (0)4 50 95 92 16
info@maisondusaleve.com

maisondusaleve.com

HORAIRES D'OUVERTURE 2019-2020

Février à juin / septembre à décembre :
mercredi, samedi et dimanche de 14 h 00 à 18 h 00

Juillet / août :
du mardi au dimanche de 10 h 00 à 18 h 00

Vacances scolaires
(académies de Grenoble et Lyon) :
du mardi au dimanche de 14 h 00 à 18 h 00

Fermeture en janvier, le 1^{er} mai,
le 1^{er} dimanche de septembre, le 25 décembre.

Groupes sur réservation (visite tous les jours
sauf dimanche après-midi et lundi).

TARIFS - VISITE DES EXPOSITIONS

Tarif normal : 6 €

Jeunes de 6 à 18 ans : 3 €

Enfants de - de 6 ans : gratuit

Entrée famille : 15 € (2 adultes + 1 à 4 jeunes)
2 € par adulte, gratuit pour les moins 3 ans selon,
ou billet inclus dans l'entrée

« exposition permanente »

Autres tarifs sur demande

Accès aux personnes à mobilité réduite

Tarifs groupes (enfants et adultes) sur demande

Animations Familles

Présence d'un adulte obligatoire (gratuit)

Carte des Petits Malins : 15 €,

valable pour 3 animations

(concerne uniquement les animations à 6 €)

EXPOSITION PERMANENTE



✓ Le Salève : une montagne et des hommes

Belle exposition ludique et interactive qui vous raconte toute l'histoire du Salève (découvertes scientifiques et historiques, cabane à histoires, quizz, jeux...).

Accueil des groupes toute l'année sur réservation. Pour des idées de journées autour du Salève, contactez-nous !

✓ Le rêve d'Horace

Vous rêvez de connaître les secrets du Salève et, comme Horace, de gravir un jour le Mont Blanc ? Entraînez-vous en famille en vous amusant grâce au nouveau livret de visite de la Maison du Salève. Jeux, orientations, recherche d'indices... devenez incollable sur le Salève !

Livret OFFERT avec le ticket d'entrée à l'exposition permanente Le Salève, une montagne et des hommes.

EXPOSITION PERMANENTE

✓ 4 Saisons, jusqu'en juin 2020

Une exposition interactive pour les 3-10 ans ! Découvrez le phénomène complexe des saisons à travers des manipulations grandes et petites, numériques ou non, mais toujours ludiques !

2 € par personne, gratuit pour les moins de 3 ans.



EXPÉRIMENTEZ

✓ SALÈVE GAME, une visite décalée pour s'amuser Vendredi 7 février 2020, à 19 h 00 à la Maison du Salève, de 15 à 95 ans

Relevez le défi de tout connaître sur la montagne du Salève ! Énigmes, épreuves artistiques ou créatives, la cohésion d'équipe sera la clé pour vaincre vos adversaires. Places limitées à 25 personnes. 15 € comprenant l'animation + un apéro gourmand. Sur inscription.

LES ANIMATIONS

Programme

✓ Portrait d'hiver Mercredi 26 février 2020 à 14 h 30, à la Maison du Salève, dès 6 ans

Faites appel à votre imagination ! À la manière d'Arcimboldo – peintre italien célèbre pour les tableaux de têtes composées de fruits, légumes, plantes, etc. –, vous inventerez votre portrait nature et créerez des peintures végétales.

8 €, sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

✓ Artiste des 4 saisons Vendredi 28 février 2020, à 10 h 00, à la Maison du Salève, dès 3 ans

Rendez-vous pour une balade artistique et créative au cours de laquelle vous découvrirez le phénomène des quatre saisons. Émerveillement garanti !

6 €, sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

✓ Traces et indices d'animaux Mercredi 4 mars 2020, à 14 h 30, à la Maison du Salève, dès 3 ans

Crottes d'animaux, noisettes grignotées, trous dans le sol ou plumes... Mais qui laisse tout ce bazar dans la nature ?

6 €, sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit. Prévoir vêtements chauds et chaussures imperméables.

✓ Atelier du géologue Vendredi 6 mars 2020, à 14 h 30, à la Maison du Salève, dès 6 ans

Découvrez les mystères des fossiles et repartez avec votre moulage. Prêts pour un voyage dans le temps ?

6 €, sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

✓ Visite théâtralisée Vendredi 17 avril 2020, à 19 h 00, à la Maison du Salève, pour tous

Venez écouter Marinette, habitante des lieux, vous conter son histoire ! Places limitées 20 personnes. 14 € comprenant l'animation (30 minutes) + un apéro gourmand, sur inscription.

✓ Balade nature et légendes Mercredi 22 avril 2020, à 14 h 30, à la grotte du Diable, Le Sappey, de 3 à 7 ans

Venez découvrir la forêt du Salève et la mystérieuse grotte du Diable par le biais de ses histoires et légendes. Une balade insolite pour s'éveiller à la nature. Étonnement garanti ! Gratuit, sur inscription. Un adulte accompagnant obligatoire. Animation gratuite initiée et soutenue par le Département de la Haute-Savoie dans le cadre de sa politique Espaces naturels sensibles.

✓ Les murs ont des oreilles Vendredi 24 avril 2020, à 10 h 00, à la Maison du Salève, dès 7 ans

Une visite ludique pour toute la famille, avec des jeux et des ateliers sonores pour aborder l'architecture.

6 €, sur inscription. Un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

✓ Rallye nature Vendredi 24 avril 2020, à 14 h 30, à la Maison du Salève, dès 6 ans

Attention... Prêts ? Partez ! Vous voilà en route pour relever le défi d'un rallye nature. Le parcours sera jalonné de petites épreuves amusantes et artistiques à réaliser en famille.

6 €, sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

✓ Portrait de printemps Mercredi 29 avril 2020, à 14 h 30, à la Maison du Salève, dès 6 ans

Faites appel à votre imagination ! À la manière d'Arcimboldo – peintre italien célèbre pour les tableaux de têtes composées de fruits, légumes, plantes, etc. –, vous inventerez votre portrait nature et créerez des peintures végétales.

8 €, sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

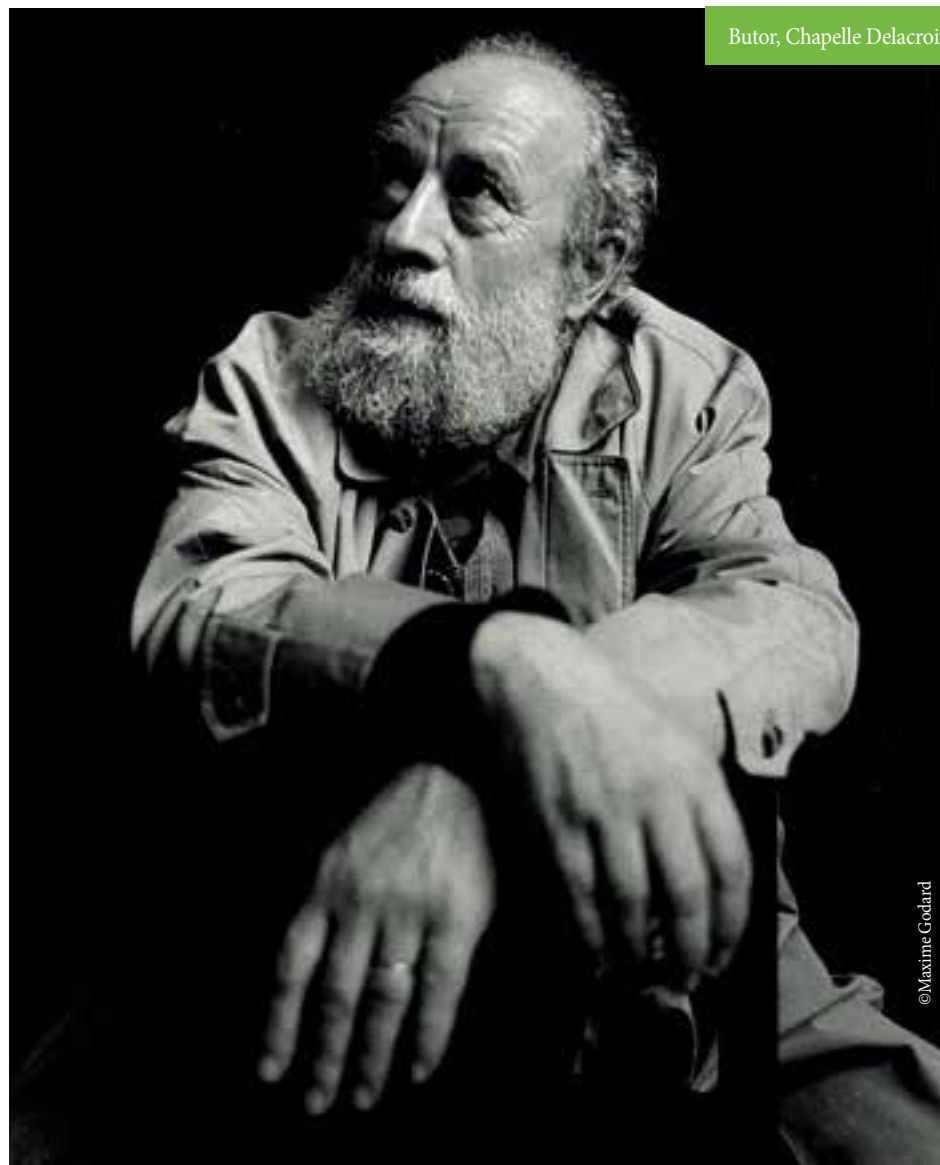
✓ Crèche nature Jeudi 30 avril 2020, de 10 h 30 à 11 h 30*, à la Maison du Salève, de 18 à 36 mois

La nature pour les tout-petits, basée sur des ateliers sensoriels de découverte de la nature, dans le jardin de la Maison du Salève.

6 €, sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

*Horaires adaptés au rythme de l'enfant.

L'ARCHIPEL MICHEL BUTOR : UN PROJET DE LONGUE DATE BIENTÔT PRÊT À ACCUEILLIR LE PUBLIC



Butor, Chapelle Delacroix, Église St Sulpice, Paris, 1995

Michel Butor est connu pour ses romans, au nombre de quatre, et en particulier pour *La Modification*. Il fut classé dans la catégorie « auteurs du nouveau roman » pour ses explorations formelles et ses recherches stylistiques, son souci de réinventer le genre en sortant le lecteur de sa position passive. Pourtant, la plus grande partie de l'œuvre de Michel Butor est dédiée aux livres d'artiste. Il participa à plus de 3 600 œuvres en tant qu'auteur. Un livre d'artiste est un objet qui se situe à mi-chemin entre le livre et l'œuvre d'art, où le texte (manuscrit ou imprimé) dialogue avec une image ou une sculpture (le plus souvent originale). En très petits tirages (allant d'un exemplaire unique à une centaine), ils sont signés par les deux artistes.

C'est en 1989 que Michel Butor s'installe sur la commune de Lucinges, après avoir vécu une année à Gaillard. Il enseigne alors à l'Université de Genève. Une statue à son effigie, réalisée par l'artiste Gérard Ducimetière, se dresse d'ailleurs depuis 1982 sur la place du rond-point de Plainpalais, comme une empreinte de sa présence dans la ville. À Lucinges, cependant, son empreinte est encore plus profonde. En 2008, la commune achète le Manoir, avec déjà en tête l'idée d'en faire un musée dédié aux livres d'artiste. Michel Butor est à l'origine de ce projet et, de 2009 à 2014, se succèdent sept expositions et se tiennent les trois premières fêtes du livre d'artiste. Rapidement, Lucinges se fait connaître sur tout le territoire français, auprès des passionnés, des amateurs, des créateurs et des éditeurs. En 2011, Michel Butor fait don de 100 livres d'artiste à la commune.

Le projet est envisagé depuis 2009. Michel Butor a eu le temps, avant de s'éteindre, de nous offrir le nom de ce projet de longue haleine : il s'agira donc du Manoir des Livres. Depuis, les filles

de Michel Butor font d'importantes donations à l'Agglomération, qui rachète la maison de l'auteur afin d'en assurer la conservation. L'idée d'un Archipel Butor prend alors forme. Il y a, à présent, le Manoir, ainsi que la maison de Michel Butor. La bibliothèque communale, qui comporte un fonds important à propos des livres d'artiste, rejoint naturellement l'ensemble, et passe sous l'égide de l'Agglomération. Le liant, entre ces lieux, c'est aussi le paysage, l'environnement : la vue sur Genève, les Voirons et la balade que faisait l'auteur tous les matins avant de se mettre au travail dans son bureau. L'été prochain, il sera également possible de marcher sur ses pas en empruntant un sentier balisé à son nom, partant de sa maison et prenant la direction du Manoir.

D'importants travaux sont engagés dès 2018 dans le Manoir, financés par la commune de Lucinges, sous la direction de l'architecte du patrimoine

Guy Desgrandchamps. Le projet prend forme : sur les 3 000 m² de terrain où se trouve le Manoir des Livres, le public découvrira 150 m² d'espace d'exposition, auxquels s'ajoutent 100 m² d'espace accueil et boutique, 64 m² d'atelier pour accueillir petits et grands, une réserve de 35 m² assurant une température et une hygrométrie constantes afin de conserver au mieux les collections...

La première exposition accueillie par l'Archipel Butor, qui se tiendra au Manoir des Livres, portera le même nom que l'exposition de 2009 : *100 livres d'artiste avec Michel Butor*. Il sera possible d'y découvrir la donation des filles Butor, ainsi qu'une œuvre renommée : *Une nuit sur le mont Chauve*, réalisée par l'auteur, en collaboration avec l'artiste catalan Miquel Barceló. Il s'agit d'une œuvre conçue à l'eau de javel sur du papier noir, représentant une danse macabre, entrant en résonance avec le poème.

Que vous soyez amateurs, néophytes ou curieux, le Manoir des Livres vous accueillera dès le premier trimestre 2020, du mardi au samedi et tous les premiers dimanches du mois, pour des visites libres ou guidées, des ateliers avec des artistes, des lectures, des conférences et des concerts. La Maison de l'auteur ainsi que le sentier de randonnée seront achevés au début de l'été prochain. Si vous souhaitez découvrir ce que sont les livres d'artistes en attendant l'ouverture des autres sites de l'Archipel, la bibliothèque Michel Butor propose un fonds conséquent sur le sujet : vous y trouverez notamment les catalogues des expositions passées temporaires mises en place par la commune entre 2009 et 2014.

Photographie du Manoir réalisée par l'architecte. © Guy Desgrandchamps



Le Manoir des Livres, projet porté par l'Agglomération d'Annemasse et la commune de Lucinges, ouvrira enfin ses portes en février 2020. Cette bibliothèque patrimoniale se présentera sous la forme d'un musée et accueillera des expositions autour du livre d'artiste et, plus particulièrement, des livres de collaboration, tels que Michel Butor les avait imaginés. Il prend place dans l'Archipel Butor, comprenant également

la bibliothèque Michel Butor (que les usagers connaissent déjà), ainsi que la Maison d'écrivain (qui ouvrira en juin 2020, et dont nous vous avons parlé dans le précédent bulletin municipal de 2019, édition printemps-été). La désignation d'Archipel est avant tout un hommage au grand voyageur que fut l'auteur ; elle permet de symboliser ces différents lieux.



COMMUNIQUÉ AUX COMMUNES

Nouveau : un règlement commun pour la publicité

Annemasse, le 18 septembre 2019

Un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) est en train d'être élaboré par Annemasse Agglo. Il sera ensuite adopté et mis en œuvre individuellement dans chacune des communes de l'agglomération.

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) : qu'est-ce que c'est ?

Le règlement local de publicité permet à la collectivité qui le met en œuvre de **définir des règles pour encadrer l'implantation des dispositifs publicitaires visibles depuis la voie publique** (affichage

publicitaire scellé au sol ou sur les bâtiments...), mais aussi **des enseignes** (inscription apposée sur un bâtiment ou fixée au sol et relative à une activité qui s'y exerce) et **des préenseignes** (inscription indiquant la proximité d'un bâtiment où s'exerce une activité ; par exemple, « Boucherie à 50 m »).

Fonctionnement actuel sur l'Agglo

Actuellement, seules les communes d'Annemasse, de Bonne, Gaillard et Ville-la-Grand ont leur propre règlement local de publicité.

Les autres communes ne disposant pas de réglementation au niveau local, c'est aujourd'hui le **règlement national de publicité** (code de l'environnement) qui s'applique et seules les déclarations

autorisant l'affichage publicitaire sont gérées par les services de l'État (pouvoir de police du Préfet).

Qu'est-ce qui va changer ?

La mise en place d'une réglementation locale au niveau intercommunal permettra ainsi de **transférer ce pouvoir de police en matière d'enseignes et de publicité vers tous les maires** de l'agglomération, comme c'est le cas actuellement pour les communes ayant déjà une réglementation locale, mais également d'avoir une réglementation unique à l'échelle de l'agglomération (applicable dans les 12 communes membres de la communauté d'agglomération).

Le règlement local de publicité est aujourd'hui en phase de conception à l'échelle intercommunale, en collaboration avec les communes pour

assurer une cohérence sur l'ensemble de l'agglomération. Avec le RLPI, la même réglementation s'appliquera dans les 12 communes de l'agglomération et les déclarations ou demandes d'autorisation pour la publicité mais aussi pour les enseignes s'effectueront auprès des maires.

Objectifs de la mise en place d'un RLPI

L'enjeu de la mise en œuvre du RLPI est de **préserver le cadre de vie et les paysages**, en portant un soin particulier à la **préservation des espaces verts et/ou naturels** et plus généralement du **patrimoine architectural et paysager** dans le développement de la publicité et des enseignes, tout en assurant un équilibre avec le droit à l'expression.

Les objectifs de la mise en place du RLPI sont les suivants :

- **Planifier l'implantation** de la publicité et des enseignes à l'échelle intercommunale, **en favorisant une harmonisation entre les réglementations existantes et en adaptant**, dans certains cas, la réglementation nationale aux caractéristiques locales du territoire, **tout en veillant à préserver l'attractivité économique et commerciale, ainsi que la liberté de communication.**
- **Maîtriser l'implantation de la publicité sur le territoire**, notamment dans les communes non couvertes actuellement par un règlement local de publicité (soit 8 communes sur 12) pour gérer les autorisations de publicité/enseigne.
- **Améliorer la qualité paysagère du territoire** et plus particulièrement des entrées de ville, notamment le long des grands axes de circulation qui

traversent l'agglomération et dans les zones d'activités qui les bordent.

- **Intégrer les enjeux Grenelle 2** sur la réglementation nationale, loi plus restrictive en matière de format, de densité de la publicité et d'extinction nocturne.
- **Anticiper les grands projets urbains et les infrastructures de transport maillant le territoire** (Tram Annemasse-Genève, nouvelle gare d'Annemasse, Écoquartier Étoile, etc.) **sur le développement des enseignes et de la publicité.**
- **Apporter une meilleure lisibilité et une plus grande équité aux acteurs économiques** concernant la réglementation applicable sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Le RLPI, contenu du document

Le RLPI est composé d'un rapport présentant **un état des lieux** de l'affichage publicitaire et des enseignes sur le territoire (diagnostic), ainsi que **les enjeux paysagers**, des orientations générales en matière de publicité extérieure (objectifs et enjeux de la réglementation) et **un règlement qui définit l'ensemble des règles** (en adaptant le règlement national contenu dans le code de l'environnement au contexte local) applicables à la publicité et aux enseignes sur la totalité du territoire intercommunal.

Il contient également des **annexes graphiques permettant de délimiter les zones** dans lesquelles s'appliquent ces règles, en fonction des différents secteurs identifiés.

Le RLPI, un projet soumis à concertation du public

Les études ont débuté au deuxième trimestre 2019 par le diagnostic et le RLPI devrait voir le jour en 2020, après enquête publique.

La phase de concertation se déroule pendant toute la durée de l'élaboration du projet de RLPI et offre ainsi la possibilité à tous les acteurs impliqués de s'exprimer (habitants, associations, commerçants, professionnels de l'affichage, etc.).

Une série de réunion, dont une publique, sera par ailleurs organisée en fin d'année 2019 à destination de ces différents acteurs.

Toute personne souhaitant s'exprimer sur le sujet peut :

• envoyer à mail à rlpi@annemasse-agglo.fr

• laisser un commentaire sur les registres disponibles à l'accueil de l'Hôtel d'Agglo ou dans les mairies des 12 communes de l'agglomération.

• écrire par voie postale à l'adresse suivante :
M. le Président,
11 avenue Émile Zola,
74100 Annemasse.

Plus d'informations :
[annemasse-agglo.fr/
actions-et-projets/
amenager-la-ville/rlpi](http://annemasse-agglo.fr/actions-et-projets/amenager-la-ville/rlpi)

Contact

Jean-Marc Borredon
jean-marc.borredon@annemasse-agglo.fr
+33 (0)6 88 79 55 75

Annemasse Agglo à vos côtés

www.annemasse-agglo.fr [f](https://www.facebook.com/annemasseagglo) [t](https://twitter.com/annemasseagglo) [in](https://www.linkedin.com/company/annemasseagglo) Annemasse Agglo
contact@annemasse-agglo.fr +33 (0)4 50 87 83 00

NOUVEAUX COMMERCES

L'institut Beauty Moment

L'institut Beauty Moment s'est installé à Étrembières le 2 mai 2019.

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 19 h 00
le samedi de 9 h 00 à 14 h 00

Site Internet : beautymoment.fr
Tél. : 04 50 37 74 93

Adresse : 502 route de St-Julien, 74100 Étrembières



L'institut Beauty Moment

Kittycia Institut, centre de formation en prothèse onguilaire, magasin/vente de produits professionnels. Prestations d'onglerie.

Horaires d'ouverture :
mardi, mercredi, vendredi : 9 h 00 - 19 h 00
jeudi : 9 h 00 - 18 h 30
samedi : 9 h 00 - 14 h 00

Adresse : 502 route de St-Julien, 74100 Étrembières
Tél. : 09 54 01 57 56
Site Internet : kittycia.com

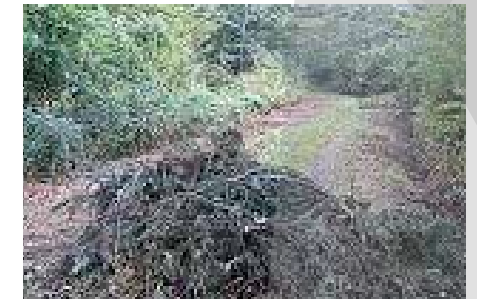


LES DÉCHETS, C'EST À LA DÉCHETTERIE

Déchets verts, pneus, vêtements, gravats... sont régulièrement retrouvés sur les chemins de notre commune.

Ces dépôts dits sauvages sont punissables par la loi (articles L541-2 et L541-3 du code de l'environnement et article R635-8 du code pénal).

Si vous êtes témoin d'un dépôt sauvage en cours d'exécution, n'hésitez pas à prendre des photos, relever la plaque d'immatriculation du véhicule qui a servi à transporter le dépôt, noter l'heure et l'endroit du dépôt. Ces précieux éléments nous permettront d'entamer des poursuites. Depuis le début de l'année, trois dépôts sauvages nous ont été signalés avec preuves à l'appui : l'un a entièrement été ramassé par son responsable et les deux autres ont été traités par le tribunal de Thonon-les-Bains, impliquant une amende de 500 euros pour chacun des dépôts.

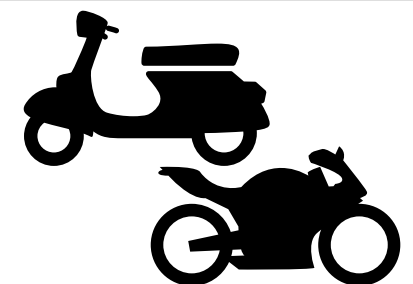


DEUX-ROUES : NE DOUBLEZ JAMAIS PAR LA DROITE

Pour aller plus vite, pour éviter d'attendre derrière les voitures ou les camions, de nombreux deux-roues (en particulier les vélos et les scooters) choisissent de dépasser par la droite. Cette solution vous met en danger car vous place dans les angles morts des véhicules, et notamment ceux des camions. De plus, un passager pourrait ouvrir sa portière pour descendre du véhicule. En outre, le code de la route n'autorise le dépassement que par la gauche. Conducteurs de deux-roues, vous êtes les plus vulnérables en cas d'accident car peu protégés (pas de carrosserie ni d'airbags). Aussi, ne mettez pas votre vie ni celle des autres en danger.



Pour votre sécurité, soyez visibles et bien équipés



- Port du casque (obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans)
- Lumières à l'avant et à l'arrière
- Sonnette
- Freins efficaces
- Gilet rétro-réfléchissant
- Pas d'écouteurs dans les oreilles
- Tendez bien le bras en cas de changement de direction

- Port du casque obligatoire
- Gants homologués obligatoires
- Feux à l'avant et à l'arrière
- Bottes - pantalon - blouson
- Pas d'écouteurs dans les oreilles
- Gilet rétro-réfléchissant



JEU DU HÉRISSON

Chaque joueur choisit un pion, lance tour à tour le dé et avance d'autant de cases que le nombre indiqué sur le dé.

Le premier arrivé à la case arrivée gagne la partie.

Si un joueur tombe sur une case occupée, il prend la place et envoie l'autre pion sur la case qu'il vient de quitter.

NOMBRE DE JOUEURS : 2 À 4.

Les cases spéciales sont signalées par un fond jaune.

- Qui passe par les cases 7, 12, 21 et 26 (traces de pas du hérisson), relance le dé.
- Qui passe par la case 4 (Labyrinthe), passe un tour.
- Qui passe par la case 18 (Prison), passe un tour.
- Qui passe par la case 31 (Tête de mort), retourne à la case 27.

ARRIVÉE

DÉPART

DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE



En jouant, vous baladant ou à vélo, ce jeu du hérisson curieux va vous permettre de découvrir ou redécouvrir l'essentiel du patrimoine du chef-lieu d'Étrembières au Pas de l'Échelle. La commission mémoire et patrimoine de la mairie, afin de rendre la balade ludique et agréable, vous propose ce jeu illustré avec les particularités de notre commune, et commentées plus en détails ci-dessous.

Bon jeu et belle découverte !

1 - PLACE MARC LECOURTIER MAIRIE



Mairie d'Étrembières située, où le château des Terreaux ou château de Châtillon s'élevait en contrebas près du moulin des Eaux Belles. Pierre de Châtillon, seigneur d'Étrembières, reçut en dot le château des Terreaux en 1474 par son mariage avec Marguerite de Gerbais. Après sa mort, la maison forte des Terreaux devint la propriété de Marius d'Arenthon, seigneur d'Alex, le 6 avril 1530. Les descendants de Marius eurent une fille, Marie-Claudine, qui épousa le seigneur de Bellegarde, François-Marie de la Fléchère, comte de Veyrier, en 1681. Le plan du château est donné dans l'ouvrage de Louis Blondel *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève* (1956) et repris dans *Étrembières, d'hier à aujourd'hui* édité par la commune en 2005.

Le bâtisseur de l'actuelle mairie est Marc Lecourtier, maire de la commune de 1977 à 1986. Une plaque en sa mémoire est apposée sur un des murs du bâtiment.

2 - PARC DES FRÈRES GRENAT



L'emplacement de ce parc se situe en partie à l'endroit où se trouvait la propriété de la famille Grenat. Les quatre frères Grenat ont

été arrêtés en 1944 et déportés en Allemagne, d'où ils ne sont jamais revenus. Dans ce parc se trouve le monument aux morts. Notons que la cascade a permis de créer un point d'eau, agrémenté d'un petit pont. Le bassin sert également à l'arrosage municipal du chef-lieu. Cet espace vert, ouvert à la population, constitue pour le centre bourg un lieu de détente agréable.

➡ **Continuez à droite, route de Saint-Julien, en direction d'Annemasse pour emprunter ensuite le chemin de la chapelle.**

3 - CHAPELLE DU CIMETIÈRE, EX-ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION D'ÉTREMBIÈRES



La Grosse de Peney (catalogue d'Aymon de Quart, évêque de Genève), datée de 1304, nous apprend qu'une église Notre-Dame existe à Étrembières, que les revenus de la paroisse sont taxés. Un visiteur délégué par l'évêque en ayant désigné le curé et deux paroissiens pour limiter l'espace du cimetière afin d'empêcher le bétail d'y paître ! Il est donc probable que cette organisation paroissiale avec son lieu de culte date du 13^e siècle.

À cette date, le plan de l'église est extrêmement simple : un rectangle constituant la nef, se terminant par un carré plus étroit caractérisant le chœur à chevet plat percé d'une fenêtre. Ce plan se retrouve dans la grande majorité, sinon la totalité des églises primitives de la région

de Genève. Les murs très épais sont renforcés par trois contreforts massifs et sont percés de trois fenêtres romanes.

Les écrits du chanoine Gavard sont remis en question, entre autres par le fait que la voûte en arc brisé n'est pas gothique mais romane. Plusieurs écrits stipulent qu'à cette époque, jusqu'à la fin du 13^e siècle, les architectes romans font coexister des voûtes en tiers-point (arc brisé) et des fenêtres et portes en plein cintre, comme c'est le cas à Étrembières.

La stabilité de la population jusqu'au 18^e siècle a fait que l'église (à l'heure actuelle, la chapelle, qui est une petite église, n'a pas le titre de paroisse) n'a jamais eu besoin d'être agrandie ni qu'il a fallu prévoir la construction d'une autre plus grande. Elle suffisait largement aux besoins de la paroisse.

L'église a subi plusieurs transformations au fil du temps. À la fin des années 60, la municipalité d'Étrembières décide la restauration complète de la chapelle. C'est le 9 avril 1972 que se déroule la cérémonie marquant l'achèvement des travaux.

À certaines occasions, par exemple pour la célébration du 15 août, la cloche sonne à la volée, comme cela a été le cas pour le centenaire de l'armistice en 2018. Il reste la possibilité d'organiser certaines cérémonies sous conditions. Pour la visiter, se renseigner auprès de la mairie.

3 - CIMETIÈRE OÙ VOUS POUVEZ TROUVER LA TOMBE D'ÉDOUARD CASTRES



Édouard Castres, artiste peintre, né à Genève le 21 juin 1838, est mort le 28 juin 1902, à l'âge de 64 ans et enterré dans le cimetière d'Étrembières, village où il vécut plusieurs années. Il suit à Paris l'école des beaux-arts et

prend part à la guerre franco-prussienne de 1870 dans l'armée de l'est comme volontaire de la Croix-Rouge française et assiste à la retraite de l'armée en Suisse en 1871. En souvenir de cet événement, il peint plusieurs toiles à huile représentant le quotidien des soldats dans le Jura enneigé. Il est surtout connu pour la réalisation du panorama Bourbaki, mesurant 110 par 10 mètres, exposé dans un musée qui lui est dédié à Lucerne.

3 - CHÂTEAU D'ÉTREMBIÈRES OU « CHÂTEAU HAUT »



Au pied du Salève, le château d'Étrembières de type maison forte existe depuis des temps ancestraux. Sa construction date de la fin du 13^e siècle ou début du 14^e siècle et a subi plusieurs remaniements au fil du temps. Il se présente sous la forme d'une enceinte de 21 par 28 mètres de côté flanquée de tours rondes en ses angles ; il en subsiste trois. Autour d'une cour intérieure sont disposés les logis qui ont été restaurés aux 15^e et 16^e siècles. En 1589, toute la partie située au nord-ouest a été rasée.

Berceau de la famille d'Étrembières, les chevaliers d'Étrembières sont cités depuis 1201 comme les vassaux des comtes de Genève. Aymon de Quart, prince-évêque de Genève, signe en 1309 au château un accord avec les bourgeois de Genève. Vers 1320, il est la possession de la famille de Compey. À la suite de l'assassinat de Bernard de Menthon par Philibert II de Compey en 1479 et sa condamnation à mort, le duc de Savoie confisque tous les biens de la famille Compey, dont le château d'Étrembières. Il est rendu à la famille en 1526, mais son possesseur, un autre Philippe de Compey, assassine à Genève un chanoine fribourgeois ; le château est de nouveau confisqué. Le duc Emmanuel-Philibert le donne en fief en 1559 à François-Prospér de Genève-Lullin. Clémence de Genève-Lullin, qui l'a reçu en dot de son père Prosper de Genève en 1589 lors de son mariage avec Bernard IV de Menthon, sans enfant, le lègue à l'hôpital d'Annecy en 1606, à charge à ce dernier de verser une rente au chapitre de Notre-Dame de Liesse. En 1857, Jean-Daniel Colladon procéda dans le château aux essais d'une machine perforatrice à air comprimé, qui, après avoir attaqué le Salève, fut utilisée pour le percement du tunnel du Mont-Cenis avec l'ingénieur Germain Sommeiller.

Aujourd'hui, il est le centre d'une exploitation agricole.

➡ **Continuez route du Salève en prenant la descente (ne pas aller en direction de Mornex), à gauche de la route, empruntez le chemin de l'Eau Belle.**

4 - LABYRINTHE (PASSER UN TOUR)

5 - MOULIN DES EAUX-BELLES



Attesté depuis 1474, un moulin des Eaux-Belles dépendait alors du château de Châtillon ou des Terreaux, situé à 500 mètres plus à l'est dans les plaines. L'étude des cadastres sarde (1730) et français (1900), des fondés en titre, des droits d'eau, des archives liées au captage de la source des Eaux-Belles et des fonds iconographiques nous permettent de mieux appréhender ce site. En 1810, ce dernier comprend trois artifices, chacun disposant d'une roue pour la mouture du blé, et un battoir à chaux. Entre 1882 et 1939, le battoir à chaux est progressivement transformé en maison d'habitation, alors que le moulin à blé subit des transformations dès 1882 pour accueillir une machine à vapeur afin d'aider au pompage de l'eau. Successivement reconverti en station de traitement et en maison d'habitation, le moulin ne subsiste qu'à l'état de vestiges.

Actuellement, la source des Eaux-Belles fournit environ 20 % de l'eau d'Annemasse.

➡ **Continuez le chemin du moulin de l'Eau Belle, pour arriver chemin du Bois Mériquet au Pas de l'Échelle direction Téléphérique chemin de Berlioz.**

6 - GROUPE SCOLAIRE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

7 - PAS HÉRISSON (REJOUER)

8 - MONT SALÈVE

9 - LOGO ÉTREMBIÈRES

10 - PRÉHISTOIRE ET MAGDALÉNIEN ET OBJETS PRÉHISTORIQUES SALÈVE

11 - TÉLÉPHÉRIQUE DU SALÈVE



Bien avant le téléphérique, le premier transport au Salève a été imaginé par Maurice Delessert, administrateur du train à crémaillère du Salève. Eh oui ! Il était possible, dès 1893, de monter au Salève en train. La ligne a été ensuite améliorée et une connexion directe depuis Genève permettait, en l'espace de deux heures depuis le centre de la ville, d'atteindre le sommet.

1893 : l'inauguration

Le projet par câble voit finalement le jour le 5 août 1932. Une période faste s'ouvre au Téléphérique, jusqu'en 1940. En l'espace de 8 minutes, le téléphérique rivalisait avec le voyage en 2 heures du train à crémaillère. La Seconde Guerre mondiale et l'ouverture des routes (sans compter le règne naissant de l'automobile) auront raison de la survie du Téléphérique, qui, faute de moyens, cessera son exploitation en 1975.

La renaissance du Téléphérique

Par une volonté politique franco-suisse, le Téléphérique, laissé à l'abandon, renaît et est restauré en 1984. Sa gestion politique et le financement de ses investissements sont gérés par le GLCT (groupement local de coopération transfrontalière), composé du canton de Genève, d'Annemasse Agglo et de la commune de Monnetier-Mornex. Les résultats de cette union politique et financière sont indéniables : 90 000 voyages en 2005, et près de 290 000 en 2018.

Le Téléphérique du Salève aujourd'hui

Depuis 2013, c'est le groupement Groupe RATP, les Transports Publics Genevois

MÉMOIRE ET PATRIMOINE

et COMAG qui assurent la gestion du service en lui donnant un nouveau souffle et une nouvelle image commerciale et technologique.

En 2017, le Téléphérique célèbre son 2 millionième voyage depuis 10 ans, année de création du GLCT Téléphérique du Salève, l'union politique propriétaire de l'équipement. C'est la jeune Léa, 4 ans, habitant dans la région, qui détient ce titre.

Un renouveau, pour ses 90 ans, le Téléphérique s'offre un lifting complet dès 2022. L'installation proposera :

- un restaurant totalement panoramique, ainsi qu'un belvédère à 360° au sommet de la station,
- un mur d'escalade de 20 m de haut et 15 m de large,
- un espace musée de 150 m²,
- un jardin botanique sensoriel,
- et bien plus encore.

🌿 **Franchissez le passage à niveau 42 en toute prudence pour emprunter le chemin de Balme au bout de la rue, sur votre droite une église.**

12 - PAS HÉRISSON (REJOUER)

13 - ÉLEVAGE D'ESCARGOTS

14 - ESPACE CULTUREL NOVARIN'ART



Conçue par le célèbre architecte savoyard Maurice Novarina (1907-2002), Notre-Dame-de la Paix du Pas de l'Échelle est dessinée à partir de 1963 et livrée en 1967. L'église est en partie financée par les paroissiens de la commune. La commune d'Étrembières l'a acquise le 8 mars 2010 — l'église a été désacralisée — et souhaite la conserver pour la reconverter en espace culturel municipal.

🌿 **Continuez à droite rue Charles de Gaulle, reprenez à droite Pas de l'Échelle centre pour vous diriger chemin des Néo-Zélandais.**

15 - PARC DE BOIS SALÈVE



Il est acquis par la commune en novembre 2007. Ce parc, d'une superficie de 94 131 m², sera aménagé en parc de loisirs multigénérationnel en 2019.

15 - CHÂTEAU DE SYMOND



Connu depuis le 14^e siècle à l'emplacement même de l'actuel Bois Salève, la Maison forte de Symond (ou Cymont dans certains textes) commandait l'accès au Pas de l'Échelle, escaliers taillés dans la roche du Salève et permettant de rejoindre le village de Monnetier. En 1304, elle appartient à la famille Villette, vassaux des Comtes de Genève, puis en 1565 au Marquis de Cluses, Martin du Fresnoy. En 1722, elle est acquise par Louis de Portes, qui la revend, en 1743, aux de la Fléchère. À la mort du dernier Comte de Veyrier, la demeure est achetée par le peintre François Diday, qui la garde jusqu'en 1847, année où il la revend à une congrégation de religieuses enseignantes, les Fidèles Compagnes de Jésus. Ces dernières en feront un pensionnat qui fonctionnera jusqu'en 1901. Inutilisée jusqu'en 1917, cette vaste demeure sert à soigner les blessés et les malades de la Première Guerre mondiale, sous la tutelle de la Croix-Rouge. Après la guerre, elle abrite un préventorium pour enfants d'anciens combattants, mais ferme ses portes à nouveau en 1932. C'est la Protection mutuelle qui s'en porte acquéreur en 1934 pour accueillir des cheminots en convalescence, puis des enfants des cheminots durant le second conflit mondial. À l'issue de la guerre, la SNCF conserve l'établissement et en devient officiellement propriétaire en 1957. Durant de longues années, la SNCF y accueille des enfants en colonies de vacances, puis des retraités. En 2003, l'établissement ferme ses portes en

raison d'un manque de normes de sécurité. Aujourd'hui, la Maison de Bois Salève a été réhabilitée en appartements de haut standing.

15 - CHAPELLE DES ENFANTS DE MARIE



Construite par l'architecte Jean-Daniel Blavignac (1817-1876), la chapelle des enfants de Marie est une miniature néo-gothique. C'est l'abbé Fleury qui, pour le compte d'Émilie Guers, la mère supérieure, prend contact avec Blavignac dès janvier 1859. Le chantier débute le 18 août 1859. Dix jours plus tard, la première pierre est posée. En novembre, la chapelle est sous toit. La bénédiction a lieu le 5 juillet 1860. Elle est située dans le parc du pensionnat, en bordure des lignes de tir du tout nouveau stand de la Société du tir au canon de Carouge. La chapelle des enfants de Marie sera démontée pour être réédifiée pierre par pierre au Pas de l'Échelle, où les Fidèles Compagnes de Jésus s'établirent lorsqu'elles furent contraintes de quitter Carouge en octobre 1875. La bénédiction eut lieu le 2 août 1844. Désaffectée, mal entretenue, pendant de nombreuses années, elle renaît en 2019 avec les premiers travaux de restauration. Au-delà de toutes croyances, l'histoire de cette petite chapelle ne peut nous laisser indifférents.

🌿 **Traversez le Parc de Bois Salève, empruntez le chemin de Veyrier, prenez le passage piétons et, avec grande prudence, rejoignez le chemin des Pralets.**

16 - MEULE

17 - FONTAINE JULES CÉSAR



Depuis le village du Pas de l'Échelle, en passant devant la douane de Veyrier pour vous rendre au bord de l'Arve, vous passez, en bas du chemin, devant un bassin, avec une voûte à l'une de ses extrémités. Il s'agit de la fontaine Jules César.

Pourquoi ce nom ? On raconte que César aurait emprunté la voie romaine qui passait là et que ses chevaux se seraient désaltérés à la source sortant sous la voûte.

Une autre légende raconte aussi qu'un soir de Noël, on aurait vu la tête du roi Hérode rouler dans un vacarme assourdissant et s'arrêter à cette fontaine.

Elle est représentée sur des gravures datant des années 1800 et on peut aussi la voir sur la carte sarde.

Un bassin a été construit devant cette voûte et servait, jusqu'à la Première Guerre mondiale, de lavoir public. L'eau, venant du Salève, est toujours à 12 °C, été comme hiver.

Il y avait alors un toit de tuiles et, ainsi, les lavandières lavaient et rinçaient leur linge et celui qu'on allait chercher, avec des chevaux tirant les chars, dans les hôtels et pensions de Genève.

En face, dans la buanderie, située dans le prolongement de la ferme, elles faisaient d'abord bouillir le linge avant d'aller le laver à la fontaine, tandis que les repasseuses s'activaient à l'étage. Puis le toit a disparu.

Par la suite, ce bassin a servi aux maraîchers voisins, à laver leurs légumes destinés aux marchés de Genève et d'Annemasse.

Le bassin se déverse dans l'étang en aval, qui servait autrefois au fonctionnement du moulin des Frères Bosson.

Actuellement, cette eau très pure est employée pour l'arrosage municipal. La fontaine, entourée d'arbres, de verdure et bien fleurie en été est un lieu de calme et de fraîcheur.

Avec les particularités politiques et géographiques de la région jusqu'en 1860, qui ont souvent fait bouger les frontières, la petite parcelle de terrain où est située cette fontaine se trouve être propriété de la commune

de Veyrier (Suisse), mais son entretien et fleurissement sont assurés par le personnel communal d'Étrembières.

18 - PRISON (PASSER UN TOUR)

19 - PONT D'ÉTREMBIÈRES

20 - ROC VEYRIER-ÉTREMBIÈRES



Ce roc Veyrier-Étrembières symbolise le rapprochement transfrontalier d'Étrembières et de Veyrier, souhaité par les maires de l'époque, M. Mermod de Veyrier et M. Giacomini d'Étrembières. Depuis 2010, chaque année, des balades découvertes à l'initiative de Veyrier-Étrembières sans frontières sont organisées.

🌿 **Face à la fontaine, repartez à droite et empruntez un peu plus haut le chemin des Vignes du Château.**

21 - PAS HÉRISSON (REJOUER)

22 - BIBLIOTHÈQUE

23 - CIMETIÈRE ISRAÉLITE



Inauguré en 1920, le cimetière israélite de Veyrier (tel qu'il se nomme) a pris le relais du cimetière juif de Carouge, arrivé à saturation. En effet, la loi cantonale genevoise

de 1876 interdisant sur son territoire toute nouvelle implantation de cimetières privés ou confessionnels, la communauté israélite de Genève se voit contrainte de rechercher un nouveau terrain en France voisine. Positionné en réalité à cheval sur la frontière franco-suisse, il est accessible depuis les deux pays. Une singularité, unique au monde, rendue possible par un accord bilatéral entre la France et la Suisse. Lorsqu'il est agrandi en 1930, on en profite pour y implanter (sur le secteur suisse) un oratoire comprenant une salle de prières et un petit centre funéraire. Cet édifice, construit par l'architecte Julien Flegenhaimer, recevra en 1981 un vitrail monumental réalisé par l'artiste Régine Heim, et verra ses façades ornementées par de la pierre de Jérusalem en 1999.

Le cimetière, agrandi une deuxième fois en 1985, abrite en 2009 environ 3 000 tombes, dont celles de quelques personnages connus, comme Albert Cohen, Liebmans Hersch, Zino Davidoff, Edmond Safra, Stefan Lux ou Édouard Stern.

Bien que son nom officiel soit Cimetière israélite de Veyrier, 70 % de sa surface dépendent juridiquement de la commune d'Étrembières et des lois françaises.

🌿 **Partez en direction de l'Arve à proximité de la maison du trappeur, suivez les panneaux directionnels « réserve ornithologique ».**

24 - LES CARRIÈRES DU SALÈVE

25 - LES ÉTANGS



Application « Piste et trésor » de Furet Company
Les mystères de l'Arve/Étangs d'Étrembières

Les étangs d'Étrembières, composés de trois étendues d'eau, sont situés au bord de l'Arve. L'Arve, torrent de montagne, prend sa source au col de Balme, dans la vallée de Chamonix, à 2 200 mètres d'altitude. Il passe à Étrembières pour aller rejoindre le Rhône, dans lequel il se jette. Son parcours est d'environ 107 km dont 9 km en Suisse. La frontière de l'Arve se situe à Veyrier, Gaillard et le Pas de l'Échelle.

L'utilisation du gravier de l'Arve a été massive dans les années 50 à 80. Les anciennes gravières ont été comblées ou sont restées en eau. Les étangs ainsi créés sont une zone naturelle classée biotope, qui comporte plusieurs espèces animales et végétales protégées aux niveaux régional et national : castor, grèbe castagneux, bruant des roseaux, rousserolle effarvatte...

D'accès libre, ils sont ouverts toute l'année et un de leur accès peut se faire par le chemin des Grandes Îles au Pas de l'Échelle. Le site est étonnant aussi par son aspect d'espace boisé, avec ses grands et vieux arbres qui jalonnent les sentiers et engagent à la balade. Sur l'ensemble de la zone, la chasse et la pêche continuent de s'exercer librement dans le cadre de la réglementation en vigueur. Un espace protégé et à protéger.

26 - PAS HÉRISSON (REJOUER)

27 - DOUANE VEYRIER

28 - PARAPENTE

29 - SOURCE D'AIGUE NOIRE



De nombreuses sources d'eau sortent du Salève, parfois sous la forme de cascades, plus ou moins grosses selon les saisons, parfois de petits ruisseaux canalisés puis laissés à l'air libre comme le ruisseau des Eaux Belles ou entièrement canalisés et ressortant de l'autre côté de la frontière.

C'est le cas de l'Aigue Noire, qui sort du Salève, à la droite des carrières, près de la limite avec la commune de Bossey. Il y a d'ailleurs à cet endroit un chemin appelé impasse de la Source. Cette eau était canalisée et ressortait en face, sur le territoire de la commune de Veyrier, en Suisse. Autrefois, elle alimentait les fontaines publiques de ce village. Des travaux de rénovation du captage ont été réalisés

en 1979, lors de la création de l'autoroute. Puis en 2006, d'autres travaux ont été entrepris afin d'utiliser à nouveau cette source et de valoriser l'environnement et la qualité de vie des habitants et des agriculteurs de Veyrier :

- De nouvelles canalisations ont été installées, qui passent sous l'autoroute A40, la voie ferrée et la route départementale,
- Un bassin de stockage d'eau sur la commune voisine de Troinex a été mis en place afin de permettre aux maraîchers d'avoir une réserve d'eau,
- Un étang et une zone humide sur Veyrier ont été créés afin d'avoir un biotope de qualité pour la flore et la faune.

C'est un lieu de détente et de promenade ouvert à tous.

30 - FLEURS (EUPHORBE, VIOLETTES SAUVAGES...)

31 - TÊTE DE MORT (RETOURNER À LA CASE 27)

32 - SIDEFAGE



ORIGINE DU JEU DE L'OIE :

Parcours qui date du 13^e siècle, et qui nous a servi de modèle.

BIBLIOGRAPHIE :

- *Étrembières d'hier à Aujourd'hui*, collectif municipal, 2005
- *Le grand siècle de l'architecture genevoise de 1800-1914*
- *Les effets du Kulturkampf dans le canton de Genève*, la Mémoire de Veyrier
- *L'Hôpital Néo-Zélandais d'Étrembières, Histoire de Bois-Salève entre 1917 et 1919*, collection Un lieu, une histoire, édition La Mémoire de Veyrier, 2015
- *Le Salève et son chemin de fer à crémaillère*, Gérard Lepère, Dominique Ernst, La Salévienne, 2018
- Ouvrages édités par La Salévienne - la-salevienne.org/
- Ouvrages édités par La Mémoire de Veyrier - la-memoire-de-veyrier.ch/
- *Bulletin d'informations municipales d'Étrembières printemps - été 2019* (pages 18-19)

NOS REMERCIEMENTS À : Monsieur Didier Dutailly, Monsieur Jean Plançon.

SOURCES : Wikipédia - les sites du Téléphérique du Salève - La Mémoire de Veyrier - La Salévienne - les monts du Salève

Jeu réalisé et documenté par des membres de la commission mémoire et patrimoine : Mesdames Monique Bosson - Laurence Déramé - Anny Martin
Octobre 2019



CONCERT D'ÉTÉ

Le dimanche 25 août 2019 a eu lieu le concert pique-nique au parc Grenat, derrière la mairie. Concert qui, malgré le soleil et la chaleur, marque la fin des vacances et annonce la rentrée...

C'est la quatrième fois que la commission sport et jeunesse organisait cet événement, qui profite toujours des derniers rayons de soleil de la journée.

Sur scène, le premier groupe, ARA (signifiant « maintenant » en catalan) a posé l'ambiance et nous a transportés vers un ailleurs. Puis OX! in the Sky, groupe qui aborde les thèmes de la solidarité internationale, les relations entre tous et le monde qui nous entoure. Il défend la cause de l'association Oxalis, œuvrant pour des actions au Burkina Faso (rénovation d'un dispensaire...). Et enfin, le groupe Carajillos 3 a pris place pour de la musique latino. Une danseuse de flamenco accompagnait le rythme des percussions et de la guitare manouche.

Un grand merci aux agents des services techniques et au service administratif de la mairie, qui permettent cette manifestation. Ainsi qu'à nos partenaires : Sens Opposé, l'association des commerçants du Shopping Étrembières et France Boissons.

Emmanuelle Lebeurre,
mairie adjointe

LES EFFECTIFS

Petite et Moyenne Sections	Mme Bernard et Mme Guillard	28 élèves
Petite et Moyenne Sections	Mme Bernard et Mme Varano	27 élèves
Grande Section et Cours Préparatoire	Mme Gonneau et Mme Bernard	27 élèves
Cours Préparatoire et Cours Élémentaire 1 ^{ère} année	Mme Wisniewski	26 élèves
Cours Élémentaire 1 ^{ère} année et Cours Élémentaire 2 ^{ème} année	Mme Marco	28 élèves
Cours Élémentaire 2 ^{ème} année et Cours Moyen 1 ^{ère} année	Mme Franc	26 élèves
Cours Moyen 1 ^{ère} année et Cours Moyen 2 ^{ème} année	Mme Bernard et Mme Vidi	25 élèves
Directrice	Mme Sylvie Gonneau, remplacée par Mme Wisniewski lors de ses absences	

Le nombre d'élèves est de 189 au 04/11/2019.



Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) :

- Julie Thiodet
- Iman Frigui
- Virginie Lemoine

Animatrices :

- Luzayadio Kula
- Louane Paulino (depuis le 04/11/2019)



Personnel du groupe scolaire (polyvalent) :

- Carmen Chanrion
- Éliane Gaillard
- Alison Hougnon
- Rosemary Requena
- Christine Roulet
- Michelle Guenon (en renfort cantine depuis le 04/11/2019)

Responsable du scolaire : Évelyne Altur

INAUGURATION DES ROUDOUDOUS, RENCONTRE AVEC LA DIRECTRICE



De gauche à droite : Annabelle (directrice), Aurélie (assistante accueil petite enfance), Émilie Bajard (gérante), Maéva (assistante accueil petite enfance) Virginie (assistante accueil petite enfance)



Missions des professionnelles titulaires du CAP petite enfance :

L'assistante accueil petite enfance est responsable de l'accueil et la prise en charge globale de l'enfant au quotidien.

- Auprès des enfants :**
- Prendre en compte les besoins individuels de l'enfant, tout en l'inscrivant dans une dynamique collective ;
 - Veiller à l'adaptation des nouveaux enfants, au bien-être du groupe et à sa dynamique ;
 - Proposer des activités d'éveil variées adaptées aux besoins et aux capacités de chacun ;
 - Assurer et veiller à l'hygiène des enfants accueillis.
- Auprès des parents :**
- Proposer un accueil de qualité au quotidien ;
 - Offrir un soutien aux parents (écoute, conseils, orientation vers le référent technique) ;
 - Veiller à la discrétion professionnelle ;
 - Valoriser les parents dans leur rôle et ne pas se substituer à eux.



Pour les parents voulant déposer une demande de préinscription : lesroudoudous.com



CLUB DE LA BELLE ÉPOQUE

Le Club de la Belle Époque a été très actif cette année. Nous avons organisé des sorties, véhiculés par les cars Gal, aussi diverses qu'intéressantes : visites du Palais idéal du Facteur Cheval, du château de Menthon-St-Bernard, du Repaire Louis Mandrin, des mines de sel de Salins-Bains, du Musée de l'horlogerie et du décolletage de Cluses, etc. Toutes ces sorties furent suivies ou précédées d'un repas très convivial. La participation a été au-delà de nos espérances, merci aux adhérents !

Nous nous réunissons tous les mardis après-midi dès 14 h 00, salle des Bleuets, au Pas de l'Échelle. Jeux de belote et de scrabble font monter l'ambiance !

Jacqueline Lhermitte,
vice-présidente



UNE NOUVELLE ASSOCIATION : LES AMIS DE LA FONTAINE DE CÉSAR

Dans notre pays, le petit patrimoine local – fontaines, oratoires, moulins... – a été longtemps négligé, voire oublié. Beaucoup de ces témoins de notre histoire ont disparu faute d'entretien, victimes d'un élargissement de route, de constructions nouvelles ou d'actes de vandalisme.

Étrembières n'échappe pas à un tel constat. C'est ainsi que l'on a démoli le lavoir du chef-lieu lors de l'élargissement de la route nationale 206 dans les années 80. Démolie également la gare du funiculaire au cours des travaux du parc et de la route qui permet d'accéder au centre du Pas de l'Échelle. Les anciens moulins d'Aiguebelle sont aujourd'hui en ruine.

Par contre, la croix érigée en février 1941 au Pas de l'Échelle, en face de l'épicerie, a été déplacée lors de l'aménagement du centre du hameau. La commune est également intervenue pour l'acquisition de l'église désacralisée du Pas de l'Échelle et la rénovation de la chapelle de Bois Salève.

À Étrembières, des éléments patrimoniaux imposants marquent le paysage, dont les plus emblématiques sont le Château et la Chapelle, la Grande Maison de Bois Salève, le téléphérique du Salève, sans oublier le centre Novarin'Art.

Il existe également une fontaine chargée d'histoire, blottie au pied d'une petite moraine glaciaire au Pas de l'Échelle, à deux pas de la douane. Utilisée par les lavandières de Veyrier, la fontaine de César est redevenue sarde en 1816, alors que Veyrier était réunie avec le nouveau canton de Genève. Sur territoire français depuis 1860 à la suite de l'annexion de la Savoie par Napoléon III, la fontaine appartient toujours à la commune suisse de Veyrier après avoir été une dépendance de la Seigneurie de Cymont.

La fontaine de César a échappé jusqu'à maintenant aux affres du temps.

Mais la voûte séculaire où jaillissait des entrailles du Salève une eau pure et transparente est en mauvais état. Le lavoir construit à la fin du 19^e siècle mérite sans aucun doute des soins particuliers pour préserver son étanchéité. Le site, chargé d'histoire et enchanteur, dit-on souvent, mérite d'être valorisé.

Forts d'un tel constat, quelques amis de Veyrier et du Pas de l'Échelle ont décidé, en mai dernier, de créer une association de droit français ayant pour objet « de proposer, mettre en œuvre toute action visant à sauvegarder, restaurer, valoriser et protéger le site historique de la fontaine de César en étroite coordination avec son propriétaire, la commune suisse de Veyrier, et avec la commune française d'Étrembières où la fontaine est située.

L'association pourra aussi organiser toutes manifestations culturelles et actions visant à la mise en valeur de ce patrimoine. Autour de ces objectifs et par-delà la frontière, il s'agit également d'encourager le rapprochement des habitants de Veyrier et d'Étrembières qui ont partagé une histoire commune symbolisée par la fontaine de César. »

La première action des amis de la fontaine de César concernera la pose d'un panneau d'information consacré à l'histoire de ce lieu si particulier.

Vous pouvez aussi nous rejoindre en remplissant le formulaire de demande d'adhésion, à vous procurer au siège de l'association situé 552 chemin des Pralets, 74100 Étrembières.

Le président,
Pierre Bosson



Les lavandières devant la fontaine de César au début du 20^e siècle.



Quelques amis de la fontaine de César.

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

LE JUDO CLUB

Le Judo Club d'Étrembières, fort de ses 60 adhérents, vous propose des cours pour les enfants, de 4 ans jusqu'aux adolescents, avec un accès à la compétition ou en judo loisirs.

Il est encore possible de vous inscrire en cours de saison.

Veuillez consulter notre site :
judo-jujitsu-gaillard.com

Club de Gaillard
10 rue du Châtelet
74240 Gaillard
Tél. : 06 07 34 98 24



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU GROUPE SCOLAIRE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

En ce début d'année scolaire, une nouvelle équipe de parents bénévoles a pris les rênes de l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau. En effet, l'assemblée générale de l'APE s'est déroulée juste avant les vacances de la Toussaint et a fait carton plein ! Nous remercions chaleureusement tous les parents présents et sommes heureux de vous présenter ci-après les membres élus pour cette année 2019-2020.

La nouvelle équipe aura pour missions premières de maintenir l'association et d'organiser une fête de fin d'année à l'école. D'autres manifestations sont à l'étude et seront annoncées en temps voulu. Comme il nous a été conseillé par les anciens membres de l'APE et par les conseillers municipaux, que nous remercions vivement, nous commencerons petit pour prendre nos marques et pouvoir continuer

les années suivantes avec des idées plein la tête.

Tous ensemble pour nos enfants !

Merci à tous les habitants d'Étrembières pour leur soutien, aux parents, aux familles et amis et, enfin, nous adressons des remerciements particuliers à la mairie, aux conseillers municipaux ainsi qu'aux autres associations d'Étrembières, tout particulièrement Être en Fêtes, qui apporte sans cesse son appui et son énergie pour faire vivre notre commune, et avec qui nous nous réjouissons de collaborer cette année.



Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter sur notre adresse mail ape.etrembieres@gmail.com, et pour suivre notre actualité sur Internet, rejoignez notre page Facebook APE d'Étrembières.

Mme Nawel Alem,
Présidente de l'APE

Mme Cindy Chiaberto Hénault,
Trésorière de l'APE

Mme Anaïs Boudjenane,
Secrétaire de l'APE

Sans oublier les membres de notre comité : Élodie, Vanessa, Solène, Nadia, Déborah et Cathy. Ainsi que les parents bénévoles qui apportent leur aide.

LA CROIX BLANCHE

Le comité départemental des Secouristes Français Croix Blanche Haute-Savoie dispose d'une association basée sur le secteur d'Étrembières, et plus précisément dans les locaux mis à disposition par la commune au Pas de l'Échelle.

Cette association est composée d'un médecin, de formateurs habilités à l'enseignement du secourisme, d'équipiers secouristes, ainsi que de personnes chargées de la logistique ou de l'intendance. Tous ces membres œuvrent bénévolement durant l'année.

Son personnel effectue régulièrement des postes de secours (DPS) lors d'événements sportifs ou culturels, et peut être mobilisé à la requête des autorités (plans rouges, soutiens divers à la population, etc.).

L'équipe pédagogique organise différents stages durant l'année : des initiations aux premiers secours – IPS – destinées aux écoliers, des formations de base pour le grand public PSC1 (Prévention et secours civiques), des initiations à l'utilisation du défibrillateur et au massage cardiaque, des formations plus spécifiques PSE (Premiers secours en équipe) niveaux 1 et 2 (utilisation de matériel : oxygène, moyens d'immobilisation et de transport, etc.), des formations socio-psychologiques destinées au personnel, ainsi que les formations continues PSE ou des remises à niveau PSC1.

Que vous soyez dans la vie active, étudiant-e ou retraité-e... et si vous souhaitez donner un peu de votre temps aux autres, n'hésitez pas à contacter un responsable pour rejoindre l'équipe.



Initiation aux gestes de premiers secours (IGPS)

Depuis plusieurs années, les formateurs de l'association locale de secourisme Croix Blanche organisent des formations destinées aux élèves de CM2 de la commune.

Durant une demi-journée, les écoliers se familiarisent aux gestes de secours (formation préconisée pour l'entrée en 6^e) :

- Prévention des accidents
- Téléphoner et donner les informations nécessaires au SAMU
- Conduite à tenir face à une brûlure
- Conduite à tenir face à un traumatisme
- Conduite à tenir face à un saignement
- Conduite à tenir face à une personne inconsciente



Très motivés, les élèves reproduisent les différents gestes acquis sous forme de jeux de rôle. En fin de formation, les secouristes juniors sont à même de porter secours « comme des grands »... Ce qui a déjà été le cas à plusieurs reprises. Des vocations ?

En juin dernier, ce sont les enfants des cours élémentaires qui ont été sensibilisés à la prévention des accidents, opération à reconduire pour l'année scolaire 2019-2020.



Courriel : croixblanche.etrembieres@gmail.com
ou Tél. : 06 47 67 33 52

Adresse : Secouristes Croix Blanche Étrembières
263 rue Charles de Gaulle - Ancienne école
Le Pas de l'Échelle 74100 Étrembières

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

ANIMATIONS

Les amis de la Fontaine de César

👤 Pierre Bosson
📍 552 chemin des Pralets
74100 Étrembières
☎ 06 44 04 20 75
✉ Mail : pmbosson@gmail.com

Association de Quartier La Balmière

Vie de quartier
👤 Président : Jean-Yves Parichon
📍 28 chemin de la Pommière
74100 Étrembières
☎ 04 50 39 93 73
✉ Mail : jy.parichon@orange.fr

Bridge Club du Salève

Bridge
👤 Gilles Colombet
📍 82 route de Saint-Julien
74100 Étrembières
☎ 04 50 92 79 65
✉ Mail : colombet.g@gmail.com
☎ 04 50 92 65 56
✉ Mail : bridgeclubsaleve@wanadoo.fr
✉ Site Internet : bridgeclubsaleve.fr
Réunions :
Lundi 19 h 30 et soirée
Mardi 14 h 00 - 17 h 00
Mercredi 14 h 00 - 18 h 00
Jeudi 14 h 00 - 18 h 00
Vendredi 14 h 00 - 17 h 00

Club de la Belle Époque

Animation de la vie des personnes du 3^e âge
Réunions le mardi après-midi au Bleuets :
09 61 40 29 78
👤 Dominique Maréchal
📍 351 Chemin de Verdi
74100 Étrembières
☎ 04 50 39 96 07 -- 06 12 44 94 81
✉ Mail : jean-claude.marechal947@orange.fr
👤 Présidente d'honneur : Solange Calendini
👤 Présidente : Chantal Guillemain
✉ Mail : chantal.guillemain@orange.fr

Être en Fêtes

Organisation des fêtes communales
👤 Philippe Lebeurre
📍 Courrier : Mairie
59 place Marc Lecourtier
74100 Étrembières
☎ 06 15 40 33 04
✉ Mail : philippe.lebeurre@orange.fr
👤 Contact : Monique Bosson
☎ 06 73 83 67 09
✉ Mail : etrenfetes.secretariat@orange.fr

CHASSE

AICA

Chasse
👤 Président : Guy Servage
📍 292 route de Cry
74380 Arthaz-Pont-Notre-Dame
☎ 04 50 36 01 42 - 06 08 42 37 69

A.C.C.A.

Chasse
👤 Président : Gilles Fontana
📍 83 chemin des Pâtes
74160 Archamps
☎ 06 80 59 06 25
✉ Mail : fontana.gilles@orange.fr

ÉDUCATION CANINE

E.C.E. (Entente Canine Étrembières)

Education de chiens
👤 Présidente : Célia Pasquier
📍 187 rue du Châtelard
74970 Marignier
✉ Mail : celia_219@msn.com
👤 Secrétaire : Josiane Chevallier
✉ Mail : josiane.chevallier951@orange.fr
👤 Contact : Gilles Levray
📍 148 route des Mouilles
74160 Neydens
☎ 04 50 35 08 42 - 06 60 76 08 42
✉ Mail : glevray@gmail.com

ENFANCE - SCOLAIRE

A.P.E (Association des Parents d'Élèves)

Organisation de manifestations au profit du Groupe Scolaire Jean-Jacques Rousseau
👤 Présidente : Nawel Alem
✉ Mail : ape.etrembieres@gmail.com

SPORT

La Boule du Salève

Boule Lyonnaise
👤 Président : René Buffaz
📍 191 chemin des Prés Nord
Navilly - 74930 Pers-Jussy
☎ 04 50 94 02 83
✉ Mail : r.buffaz@orange.fr
☎ Boulodrome : 04 50 95 82 84
📍 Courrier : Jean-Claude Maréchal
351 Chemin de Verdi
74100 Étrembières
✉ Mail : jean-claude.marechal947@orange.fr
👤 M. Raymond Arrigoni
☎ 04 50 39 81 94
✉ Mail : arrigoni.raymond@orange.fr

Club Vol Libre du Salève

Parapente
👤 Président : Fabrice Fleury
📍 Club de Vol Libre du Salève
167 chemin de Corbaz
74160 Collonges-sous-Salève
☎ 00 41 792 97 41 54
✉ Mail : president@cvls.com

L'École de la Vie

Théâtre - gymnastique
👤 Présidente : Marie-Christine Bosson
📍 168 chemin de l'Arve
74100 Étrembières
👤 Contact : Dominique Maréchal
☎ 04 50 39 96 07 - 06 12 44 94 81
✉ Mail : jean-claude.marechal947@orange.fr

E.F.E. (Ecole de Foot Étrembières)

Football
👤 Guillaume Carlier
📍 Mairie
59 place Marc Lecourtier
74100 Étrembières
☎ 06 31 06 38 23
✉ Mail : ecolefootetrembieres@gmail.com

Football loisirs Étrembières

Football
👤 Michel Cataldo
📍 124 chemin des Cyclamens
74100 Étrembières
✉ Mail : 38cataldo@gmail.com

Judo Club

Judo
👤 Présidente : Véronique Patris
📍 Espace Louis Simon
10 rue du Châtelet
74240 Gaillard
☎ 06 07 34 98 24 - 06 07 53 71 97
✉ Mail : judoclubgaillard@gmail.com
✉ Site : judo-jujitsu-gaillard.com

PARTENAIRES

Croix Blanche

👤 Christiane Peltier
📍 263 rue Charles de Gaulle
74100 Étrembières
☎ 07 68 20 80 67
Opérationnel de CBVA - 07 83 45 58 42
✉ Mail : croixblanche.etrembieres@gmail.com

Guides et Scouts de France

👤 Jérémy et Amélie Servera
📍 Centre Catholique
2 rue de la Paix
74100 Annemasse
☎ 06 23 09 85 04
✉ Mail : scoutsannemasse1@gmail.com

Mov'dance

Step/aérobic
👤 Rodolphe Denis - Instructeur
👤 Jonas Mayoraz - Président
📍 81 chemin de la Côte
74160 Feigères
☎ 06 16 51 46 40
✉ asso.movdance@gmail.com



ÇA S'EST PASSÉ



13 mai 2019
Atelier création avec Bernadette Gervais



19-22-27 juin 2019
Théâtre d'Elo
à la salle des fêtes



6 juillet 2019
Inauguration du Parc de Bois Salève



25 juin 2019
Fête des écoles
groupe scolaire
J.-J. Rousseau



13-14 juillet 2019
Fête au village



29 juin 2019
Mise en réseau INTERMÈDE
de la bibliothèque municipale



14 juillet 2019
Commémoration



ÇA S'EST PASSÉ

19 juillet 2019
Le printemps des cimetières
avec La Salévienne et M. Dutailly, historien



25 août 2019
Concert pique-nique



2 septembre 2019
Rentrée des classes
au groupe scolaire J.-J. Rousseau



1^{er} août 2019
Fête nationale
à Veyrier, en Suisse



28 septembre 2019
Inauguration
de la crèche
Les Roudoudous



Octobre 2019
Repas des aînés



28 août 2019
Inauguration des aménagements
suite aux suppressions des passages
à niveau 90-91-93



INFOS PRATIQUES

AGENDA MUNICIPAL ET ANNUAIRE LOCAL

Les permanences des élus de la commune :

-  **Alain Bosson** : sur rendez-vous
-  **Emmanuelle Lebeurre** : sur rendez-vous
le mardi de 9 h 30 à 11 h 30
-  **Éric Michel** : sur rendez-vous
-  **Anny Martin** : sur rendez-vous
-  **Philippe Zabé** : sur rendez-vous
-  **Monique Bosson** : sur rendez-vous

Le calendrier des conseils municipaux du 1^{er} semestre 2020 :

- lundi 13 janvier 2020
- lundi 10 février 2020
- lundi 9 mars 2020
- lundi 20 avril 2020
- lundi 11 mai 2020
- lundi 08 juin 2020
- Calendrier pouvant être soumis à modifications.

Mairie d'Étrembières

-  59 place Marc Lecourtier
74100 Étrembières
-  Tél. : 04 50 92 04 01
-  mairie@etrembieres.fr
etrembieres.fr

*Bienvenue
aux nouveaux arrivants !
La mairie est à votre service pour
vous aider dans vos démarches.*

Heures d'ouverture :
les lundi et mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,
le mercredi de 13 h 30 à 17 h 30,
le jeudi de 13 h 30 à 18 h 30,
le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Centre technique municipal

-  889 route de Saint-Julien 74100 Étrembières
-  Tél. : 09 75 96 27 08
-  ctm-etrembieres@orange.fr

Police municipale

-  59 place Marc Lecourtier (à côté de la Mairie)
74100 Étrembières
-  Contact : Thierry Calloud - Caroline Caillé
Tél. : 04 50 92 43 05 / 06 30 58 11 19 / 06 43 33 18 64
-  policemunicipale@etrembieres.fr

Groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau

-  Rue des Chamois 74100 Étrembières (Pas de l'Échelle)
-  Tél. : 04 50 39 81 81

Bibliothèque municipale

-  110 rue des Jardins 74100 Étrembières
-  Tél. : 04 50 49 72 46
- Heures d'ouverture : le lundi de 14 h 00 à 16 h 00,
le mercredi de 14 h 00 à 18 h 00,
le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

La Poste

-  160 chemin de Veyrier - Le Pas de l'Échelle 74100 Étrembières
-  Tél. : 04 50 39 75 83
- Bureau ouvert du mardi au vendredi de 14 h 30 à 17 h 30.
Les paquets et lettres en instance seront à votre disposition au bureau de Poste de Gaillard (ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 30).

Assistante sociale

-  Pôle médico-social de Gaillard
6 impasse des Hutins 74240 Gaillard
-  Tél. : 04 50 33 23 46

Annemasse Agglomération

-  11 avenue Émile Zola 74100 Annemasse
-  Tél. : 04 50 87 83 00

Office de Tourisme Monts de Genève

-  57 avenue de la Gare 74100 Annemasse
-  Tél. : 04 50 95 07 10
-  ot@montsdegeneve.com

Espace Bus Tac

-  *Pendant toute la durée des travaux de construction de la Maison de la Mobilité et du Tourisme, les locaux sont transférés 57 avenue de la Gare à Annemasse.*
-  Tél. : 0800 1000 74

Caisse d'allocations familiaales 0820 25 74 10

Mission locale 04 50 95 20 50

Pôle emploi 3949

Maison de la justice et du droit 04 50 84 06 70

Police secours 17

Pompiers 18

Police nationale 04 50 95 44 50 (42 rue du Chablais 74100 Annemasse)

Gendarmerie 04 50 92 11 66 (13 rue des Glières 74100 Annemasse)

Pharmacies de garde 3237

Centre Hospitalier Alpes Léman 04 50 82 20 00 (Contamine-sur-Arve)

Hôpital privé Pays de Savoie 0 826 300 074 (Annemasse)

Centre Hospitalier Annecy-Genevois 04 50 49 65 65 (Saint-Julien-en-Genevois)

Urgences du Léman 04 50 49 15 15 (4 A avenue de Verdun 74100 Annemasse)

Allo enfance maltraitée 119

Accueil des sans-abri 115

Centre antipoison 04 72 11 69 11

Sida info service 0 800 840 800



Infirmière libérale

- Mme Marick Christiany**
-  Tél. : 06 06 64 10 67

Kinésithérapeute :

- M. Laurent Claret**
-  152 rue des Chamois 74100 Étrembières
-  Tél. : 04 50 35 21 89 - 06 28 35 03 00

Approches complémentaires :

Thérapeute soins énergétiques :

- Mme Marie-Luce Sanchez** - Conseillère et accompagnement en nutrition santé
-  Tél. : 06 12 74 20 34

Réflexologie plantaire - massage lomi lomi :

- Mme Sandra Fabbro** - Praticienne diplômée
-  Tél. : 06 64 65 93 29

Hypnose et thérapie brève :

- Mme Mélanie Fradcourt** - Praticienne diplômée
-  Tél. : 06 80 51 25 97
-  Site Internet : hypnose-hautesavoie.com



Bovagne Frères



Maçonnerie - B.A. Terrassement - T.P.

www.bovagne-freres.com

220, chemin d'Evordes
74160 COLLONGES-SOUS-SALEVE
Tél. 04 50 43 71 54 - Fax 04 50 43 64 21
Email : bovagne.freres@wanadoo.fr



Colas & vous,
une proximité
de tous les instants !

Toujours plus proche des citoyens, Colas Rhône-Alpes Auvergne réalise des aménagements urbains alliant confort, sécurité et harmonie des lieux de vie.



RHÔNE-ALPES
AUVERGNE

Agence de la Vallée de l'Arve
ZI les fourmis
130 avenue de la Roche Parmale
74130 BONNEVILLE
Tel : 04 50 25 22 90

Centre d'Annemasse
Le Pas de L'Echelle
Chemin de bois Crevin
74100 ETREMBIERES
Tel : 04 50 95 46 60

Contact e-mail : centre.annemasse@colas-ra.com





béton prêt à l'emploi

Chemin de la Gravière - 74100 ETREMBIÈRES

 04 50 85 07 21
 betondusaleve@orange.fr

Site de production  04 50 85 20 00

Centre administratif  04 50 17 08 07



LE SHOPPING

qui profite à tous

50 enseignes
MODE | LIFESTYLE | FOOD

Suivez nos belles histoires



SH**PPING**
ÉTREMBIÈRES

MIGROS   Aubert  + **50 ENSEIGNES**
PARKING GRATUIT • A40 - SORTIE ANNEMASSE • SHOPPING-ETREMBIERES.COM